



PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-260-5**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal de la Ville de Matane a adopté lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023, le règlement suivant :

- Règlement numéro VM-260-5 modifiant le Règlement VM-260 en matière de prévention incendie afin d'y apporter diverses modifications.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Que ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Matane, ce vingt-deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma
avocate